



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2026**Date convocation** : 18.12.2025**Nombre de conseillers** : 11**En exercice** : 9**Présents** : 7**Votants** : 7

L'an deux mille vingt-six, le 7 janvier à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3ème adjointe - Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} adjoint - Michel COURTESSOLE, conseiller municipal.

Procuration :

Absente excusée : Bernard VIÉ, Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Marie-France LOISEL

Objet : Rénovation énergétiques de 2 bâtiments communaux : modification du dossier N° 2026-00312 de demande de subventions pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°29/2025, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de demande subvention relatif aux travaux de rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux 10 rue de la Poste et 37 pl de l'école.

Suite à l'avis du bureau d'étude Pro Éco Monsieur le maire propose de modifier les projets de rénovations énergétiques de ces deux bâtiments afin d'améliorer le gain énergétique attendu de chacun d'eux.

Il informe l'assemblée que le montant estimatif des travaux s'élève à 107 716,60 € HT, soit 114 879,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de modifier le dossier N° 2026-00312 de demande de subvention concernant la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux.
- **ÉTABLIT** le plan de financement comme suit : Montant total de l'opération 107 716.60 € HT Subvention Département (30%) 32 314.98 € HT, Fond verts (40%) 43 086.64€ HT Région (10%) 10 771.66 € HT Autofinancement commune 21 543.32 € HT.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents aux demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire

Cédric LEMOINE